



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2018/19	82 448 900
Dépenses de 2018/19	82 078 800
Solde inutilisé de 2018/19	370 100
Crédit ouvert pour 2019/20	63 381 400
Montant estimatif des dépenses de 2019/20	63 301 300 ^a
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	80 100 ^a
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	62 852 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(214 100)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	62 638 200

^a Montant estimatif au 29 février 2020.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 mai 2020).



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (voir [A/74/620](#) et [A/74/730](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 avril 2020. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport sur la question ([A/74/737](#)) et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées dans son rapport correspondant ([A/74/806](#)).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Par sa résolution [72/287](#), l'Assemblée générale a approuvé les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique d'un montant brut de 82 448 900 (montant net 75 838 500 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 82 078 800 dollars (montant net : 75 865 400 dollars), soit un taux d'exécution du budget de 99,6 %. Le solde inutilisé de 370 100 dollars, qui représente en chiffres bruts 0,4 % du crédit ouvert, résulte de l'effet combiné de dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil (3 526 300 dollars, soit 8,1 %) et de dépenses supérieures aux prévisions au titre des dépenses opérationnelles (3 156 200 dollars, soit 8,2 %). Les écarts sont analysés en détail à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (voir [A/74/620](#)).

3. On trouve un récapitulatif des réaffectations de ressources entre catégories de dépenses au paragraphe 55 du rapport sur l'exécution du budget. Il est indiqué qu'un montant total de 3 291 500 dollars a été réaffecté de la catégorie II (personnel civil) à la catégorie III (dépenses opérationnelles) pour couvrir un dépassement de crédits principalement imputable au remplacement du matériel informatique et du matériel de communication obsolète, aux réparations et à l'entretien imprévus des locaux de la Base de soutien logistique, au remplacement du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et au règlement des sommes dues à d'anciens vacataires. Il est également indiqué dans le rapport que ces réaffectations ont été possibles en raison d'une sous-utilisation de crédits au titre du personnel international, qui résulte des éléments suivants : a) un taux de vacance effectif supérieur au taux prévu (21,2 % contre 16,7 %) ; b) l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui a contribué à faire passer le coefficient d'ajustement de 35,6 % dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19 ([A/73/774](#), par. 136) à 25,1 % en juin 2019.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020 les dépenses s'élevaient à 44 752 500 dollars (montant brut) et qu'à la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 63 301 300

dollars, laissant un solde inutilisé de 80 100 dollars, soit un taux d'utilisation du budget de 99,9 %.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et résultats attendus

5. La Base de soutien logistique est opérationnelle depuis la fin de l'année 1994, date à laquelle le Secrétaire général et le Gouvernement italien ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation des biens et des installations de Brindisi par l'Organisation. L'Assemblée générale s'est félicitée de la mise en place de la Base dans sa résolution 49/233. Des additifs au mémorandum d'accord ont été signés en 2001, 2008 et 2011. Par sa décision 58/557 et sa résolution 62/231, l'Assemblée a approuvé le transfert des bâtiments supplémentaires et de terrains non bâtis que le Gouvernement italien s'était engagé à mettre à la disposition de la Base. Le concept de stocks pour déploiement stratégique a été adopté par l'Assemblée en 2002 dans sa résolution 56/292. Par la suite, en 2009, le Secrétaire général et le Gouvernement espagnol ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation d'installations à Valence par l'Organisation des Nations Unies. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Base pour 2020/21 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Base pour 2020/21 (A/74/730).

6. Dans sa résolution 73/310, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général lui présente un rapport distinct et complet sur le concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique, fondé sur une analyse approfondie et détaillée de tous les aspects de la gestion de ces stocks, notamment les incidences financières, le renforcement de l'efficacité et de l'efficience ainsi que les questions relatives à l'emplacement des stocks. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le rapport demandé sera présenté à l'examen de l'Assemblée à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quinzième session.

B. Ressources nécessaires

1. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses de 2018/19	Montant alloué pour 2019/20	Dépenses prévues pour 2020/21	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	40 263,7	40 104,6	41 388,5	1 283,9	3,2
Dépenses opérationnelles	41 815,1	23 276,8	21 463,8	(1 813,0)	(7,8)
Montant brut	82 078,8	63 381,4	62 852,3	(529,1)	(0,8)
Recettes provenant des contributions du personnel	6 213,4	6 236,8	6 145,5	(91,3)	(1,5)
Montant net	75 865,4	57 144,6	56 706,8	(437,8)	(0,8)

Catégorie de dépenses	Dépenses de 2018/19	Montant alloué pour 2019/20	Dépenses prévues pour 2020/21	Variation	
				Montant	Pourcentage
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	82 078,8	63 381,4	62 852,3	(529,1)	(0,8)

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2019/20	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Personnel recruté sur le plan international	138	139	1
Personnel recruté sur le plan national ^a	306	306	–
Emplois de temporaire ^b	2	2	–

^a Agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

7. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour 2020/21 s'élève à 41 388 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 283 900 dollars (3,2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. Le Secrétaire général indique dans son projet de budget que cette hausse tient principalement à l'accroissement des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (1 081 200 dollars, soit 5,5 %) en raison du déploiement prévu de 139 agents de cette catégorie contre 138 actuellement, ainsi qu'à une augmentation des dépenses communes de personnel liée à la hausse des dépenses au titre des indemnités pour frais d'études, des primes d'affectation et des primes d'installation (A/74/730, par. 121).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

8. Au total, 447 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2020/21, contre 446 en 2019/20. Cette évolution résulte de la création d'un poste, de la transformation d'un poste et du reclassement de deux postes. Les effectifs prévus comprennent 139 agents recrutés sur le plan international, 306 agents recrutés sur le plan national et de 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Création

9. Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) ingénierie au sein du Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement du Service de la chaîne d'approvisionnement, afin de renforcer l'appui au pilier eau et eaux usées (voir A/74/730, par. 102). Le Comité consultatif note que le Groupe compte actuellement six postes et emplois de temporaires (1 P-4, 3 P-3 et 2 agents des services généraux recruté sur le plan national). **Le Comité consultatif estime que les fonctions du poste d'assistant(e) ingénierie qu'il est proposé de créer peuvent être assurées dans les limites des capacités existantes du Groupe de l'appui technique à la**

gestion de l'environnement. Il recommande par conséquent de ne pas approuver la création de ce poste.

Transformation

10. Il est proposé de transformer un poste d'assistant(e) à la gestion du matériel (G-7, agent(e) des Services généraux recruté sur la plan national) en poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) au sein du Groupe de la gestion du matériel du Service de l'appui centralisé (ibid., par. 94 et 95). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition de transformer le poste proposé de G-7 (actuellement vacant) à P-3 n'avait pas encore été soumise pour classement dans l'attente de la décision de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif considère que le changement proposé ne peut être qualifié de transformation au regard des définitions figurant à l'annexe I.B du projet de budget et qu'il aurait été plus opportun de proposer la suppression du poste d'assistant(e) à la gestion du matériel (G-7) et la création du poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3). En conséquence, le Comité recommande de ne pas procéder à la transformation.**

Reclassement

11. Il est proposé de reclasser un poste d'assistant(e) administratif(ve) (G-6) en poste d'assistant(e) de liaison principal(e) (G-7) au Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui fait office de responsable des lieux au Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence (ibid., par. 108 à 110). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de reclasser le poste d'assistant(e) administratif(ve) (G-6) en poste d'assistant(e) de liaison principal(e) (G-7) au Bureau du chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera des informations complémentaires sur cette proposition au moment où l'Assemblée générale examinera le présent rapport.**

Taux de vacance de postes et postes vacants

Catégorie	Taux effectif 2018/19	Taux budgétisé 2019/20	Taux moyen effectif pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2019 au 29 février 2020	Taux effectif au 29 février 2020	Taux proposé 2020/21
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	21,2	17,0	16,0	17,4	16,0
Personnel recruté sur le plan national	6,3	6,0	5,4	5,6	5,0
Emplois de temporaire ^a					
Personnel recruté sur le plan international	14,3	15,0	37,5	0,0	0,0
Personnel recruté sur le plan national ^b	–	–			–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Aucun emploi de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement national n'est proposé en 2020/21.

12. Le tableau ci-dessus fait apparaître que le taux de vacance de 5,0 % proposé pour les postes soumis à recrutement national en 2020/21 est inférieur à la fois au taux moyen effectif pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 29 février 2020 (5,4 %) et au taux effectif au 29 février 2020 (5,6 %). **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il faut apporter, dans les projets de budget et les documents connexes, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir également A/73/755/Add.1, par. 29).**

13. Ayant demandé des informations complémentaires, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, 41 postes étaient vacants à la Base de soutien logistique. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de pourvoir les postes vacants rapidement (A/71/836, par. 108).**

14. Le Comité consultatif a également été informé qu'un poste d'électricien(ne) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) était vacant depuis plus de deux ans dans la Section des services auxiliaires internes. **Le Comité consultatif recommande la suppression du poste susmentionné, qui est vacant depuis novembre 2017 et pour lequel la procédure de recrutement n'en est qu'à ses débuts.**

15. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 9, 10 et 14 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2019/20	Montant proposé pour 2020/21	Variation
Dépenses opérationnelles	23 276 800	21 463 800	(1 813 000)

16. La diminution de 1 813 000 dollars (7,8 %) proposée au titre des dépenses opérationnelles pour 2020/21 résulte principalement de la baisse des dépenses prévues pour les communications et l'informatique (2 223 900 dollars), compensée en partie par la hausse des dépenses prévues pour les installations et les infrastructures (400 900 dollars).

17. Le Comité consultatif a reçu un complément d'informations donnant, par objet de dépense, des précisions concernant : a) les ressources approuvées pour 2018/19 et 2019/20 ; b) les dépenses effectives de 2018/19 ; c) les dépenses effectives au 29 février 2020 et les prévisions de dépenses pour 2019/20 ; d) les ressources proposées pour 2020/21. Pour plusieurs objets de dépense, les informations fournies montrent que, même si une sous-utilisation notable des crédits a été enregistrée en 2018/19 et pour les huit premiers mois de 2019/20 (du 1^{er} juillet 2019 au 29 février 2020), les ressources prévues pour 2020/21 continuent d'être proposées aux niveaux approuvés pour les exercices précédents, voire, dans certains cas, à des niveaux supérieurs à ceux qui avaient été approuvés précédemment. **Compte tenu de la structure des dépenses constatée au cours de l'exercice actuel et de l'exercice**

antérieur, le Comité consultatif n'est pas convaincu par les explications données pour justifier le niveau de ressources proposé aux rubriques suivantes :

a) *Consultants*

Au 29 février 2020, le montant total des dépenses enregistrées au titre des consultants en 2019/20 s'élevait à 100 700 dollars, contre un crédit ouvert de 347 200 dollars. **Compte tenu de la nécessité d'utiliser les capacités internes, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (13 000 dollars) le montant de 261 600 dollars proposé pour les consultants en 2020/21.**

b) *Honoraires, fournitures et services liés à la formation*

Au 29 février 2020, le montant total des dépenses constatées au titre des honoraires, des fournitures et des services liés à la formation (à la rubrique Fournitures, services et matériel divers) en 2019/20 s'établissait à 154 500 dollars, contre un crédit ouvert de 387 700 dollars. **Le Comité consultatif recommande que le montant demandé au titre des honoraires, fournitures et services liés à la formation, qui devrait augmenter de 11 000 dollars (2,8 %) pour atteindre 398 700 dollars en 2020/21, soit réduit de 5 % (19 935 dollars).**

c) *Fret et dépenses connexes*

Au 29 février 2020, le montant total des dépenses enregistrées au titre du fret et des dépenses connexes (à la rubrique Fournitures, services et matériel divers) en 2019/20 s'élevaient à 35 600 dollars, contre un crédit ouvert de 219 200 dollars. Les dépenses effectivement constatées en 2018/19 se sont montées à 148 800 dollars, contre un crédit ouvert de 276 500 dollars. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (10 800 dollars) le montant de 215 700 dollars demandé au titre du fret et des dépenses connexes pour 2020/21.**

Voyages officiels

18. Le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2020/21 s'élève à 691 000 dollars, soit une augmentation de 37 700 dollars par rapport aux crédits ouverts en 2019/20 (653 300 dollars). **Le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (69 100 dollars) le montant proposé pour les voyages officiels en 2019-2020.**

Communications et informatique

19. Les ressources demandées au titre du matériel de communication et du matériel informatique pour 2020/21 s'élèvent à 3 110 800 dollars, ce qui représente une diminution de 164 300 dollars par rapport au montant alloué pour 2019/20 (3 275 100 dollars). Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique qu'au 30 juin 2019, plus de 58 % des biens informatiques et biens de communication avaient dépassé leur durée d'utilité et que ce pourcentage devrait passer à environ 62 % au 30 juin 2020. Il est également indiqué que le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications a donné la priorité au remplacement de ses biens au moyen d'une méthode structurée d'évaluation des risques, en se concentrant sur le remplacement des biens dont l'obsolescence fait peser le plus grand risque sur la capacité à assurer la prestation de services et qu'il poursuivra le remplacement des biens au cours de l'exercice 2020/21 selon la même méthode.

20. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que, sur un total de 5 323 biens, 3 094 (58,1 %) avaient dépassé leur durée d'utilité et avaient été intégralement amortis. Le Comité s'est également fait communiquer des informations complémentaires sur les 3 094 biens amortis, notamment le type et le nombre de biens par année d'acquisition, ainsi qu'un résumé du rapport d'évaluation des risques liés aux actifs informatiques pour 2020 quantifiant l'effet d'un dysfonctionnement ou d'une panne. Il ressort des informations communiquées que les 3 094 biens ayant dépassé leur durée d'utilité comprenaient un certain nombre d'articles acquis récemment, notamment des dispositifs de stockage acquis en 2020, des ordinateurs de bureau en 2019 et des dispositifs de service réseau en 2018. **Le Comité consultatif estime que des informations complémentaires devraient être données à l'Assemblée générale sur l'acquisition de matériel de communication et de matériel informatique et sur le programme de remplacement des biens, y compris le remplacement du matériel acquis récemment.**

21. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 15, 17 et 18 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

V. Questions diverses

Dispositif de modulation des ressources

22. Le dispositif de modulation des ressources fait l'objet des paragraphes 49 à 59 du projet de budget. Il est indiqué dans le rapport que la Base de soutien logistique a adapté son dispositif de modulation des ressources, conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif¹ et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/310 (voir A/73/755/Add.9, par. 19). Il est également précisé : a) que le dispositif de modulation des ressources est principalement axé sur les services fournis aux entités clientes en vertu de son mandat par le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et par le Service des opérations et de la chaîne d'approvisionnement ; b) que les possibilités de modulation des ressources du Service de l'appui à la Base dépendent entièrement de l'étendue et du volume de l'appui administratif requis par le Bureau du Directeur, le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, le Service des opérations et de la chaîne d'approvisionnement et les unités hébergées à la Base de soutien logistique ; c) que le dispositif affiné tient compte des incidences de la réforme de la gestion et du renforcement de l'appui que la Base fournit aux entités clientes du Département de l'appui opérationnel dans l'ensemble du Secrétariat ; d) que la Base a élargi la portée de ses services pour devenir un prestataire de services dans les domaines de la technologie, de la chaîne

¹ Voir A/73/755/Add.9, par. 19, qui dispose : « Le Comité consultatif estime que les paramètres du dispositif de modulation des ressources devraient être affinés de manière à clarifier davantage la relation entre la charge de travail et les besoins en équivalents plein temps et que des informations supplémentaires devraient être fournies dans les futurs rapports pour permettre de mieux comprendre le fonctionnement du dispositif. Il faut aussi veiller à une application cohérente du dispositif de modulation des ressources pour l'évaluation des besoins en ressources, notamment les effectifs, ainsi que les besoins en consultants individuels et en services de conseil. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de justifier pleinement, dans ses prochains rapports, les propositions de modification touchant les effectifs et le personnel contractuel, notamment en s'appuyant sur les paramètres du dispositif de modulation des ressources et en fournissant aussi des informations sur les changements affectant la portée des activités et le niveau de la charge de travail ».

d'approvisionnement et de l'appui technique à la gestion de l'environnement, ainsi que de l'appui à distance aux missions, notamment grâce à la réalité augmentée ; e) que, dans l'ensemble, la Base, organe opérationnel du Département de l'appui opérationnel, continue son évolution comme prestataire de services de premier plan du Secrétariat dans les domaines des technologies, de l'environnement, de la chaîne d'approvisionnement et du génie (voir également par. 27 du présent rapport).

23. Le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire de continuer à affiner la relation entre les facteurs ayant trait au volume de travail et les besoins en équivalents plein temps et à veiller à une application cohérente du dispositif de modulation des ressources pour l'évaluation des besoins en ressources. Le Comité encourage la Base de soutien logistique à appliquer les enseignements tirés d'autres prestataires et centres de services de l'Organisation des Nations Unies.

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

24. On trouve des informations sur les services fournis aux autres entités et une analyse des montants qu'il est prévu de recouvrer en 2020/21 aux paragraphes 64 à 67 et aux tableaux 3 et 4 du projet de budget. Il est indiqué que la Base de soutien logistique prévoit de maintenir les accords de prestation de services conclus avec 20 entités, principalement pour les services informatiques et l'entretien des véhicules, et que le montant qui devrait être recouvré s'élève à environ 9,3 millions de dollars en 2020/21 (contre 7,8 millions de dollars en 2019/20). Il est également précisé qu'il n'y a pas de recouvrement des coûts pour les entités et les vacataires qui travaillent sur des projets pour le compte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ces coûts étant pris en compte dans les projets de budget des opérations concernées. Le tableau 3 du projet de budget présente le détail des services fournis à chaque entité ainsi que les montants généraux correspondant à chaque entité. Il est également indiqué dans le projet de budget que la Base utilisera les montants recouverts par l'intermédiaire du fonds de recouvrement des coûts afin de se procurer les ressources, les installations et les infrastructures informatiques nécessaires pour honorer les accords de prestation de services conclus. Le tableau 4 présente un récapitulatif des dépenses prévues par catégorie et donne la répartition des dépenses inscrites à la rubrique Informatique et communications. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les recettes provenant du recouvrement des coûts étaient comptabilisées séparément dans le fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix, ce qui assure une plus grande transparence et permet de distinguer les recettes provenant du recouvrement des coûts des ressources prévues pour mener à bien les activités prescrites.

25. En ce qui concerne les vacataires et le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence (ibid., par. 60 à 63), il est indiqué dans le projet de budget que quelque 546 membres du personnel d'appui à d'autres entités – dont la plupart assumeront des fonctions liées à l'informatique et aux communications – occuperont des locaux à la Base de soutien logistique en 2020/21. Il est également précisé qu'au titre du système de recouvrement des coûts, il sera possible de recouvrer les coûts associés à l'utilisation des locaux par du personnel extérieur à la Base de soutien logistique qui fournit un appui à des clients autres que des entités de maintien de la paix, dans le cadre d'un accord de prestation de services conclu entre le Département de l'appui opérationnel et lesdits clients. En ce qui concerne le personnel d'entités extérieures à la Base de soutien logistique, notamment celui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Centre international de calcul, qui s'occupe de

projets pour le compte du Département de l'appui opérationnel et des missions sur le terrain, aucun coût n'est mis en recouvrement, conformément au régime des engagements en vigueur.

26. Le Comité consultatif est d'avis que l'Assemblée générale devrait disposer d'informations complètes et plus transparentes sur les services fournis aux différentes entités, les ressources nécessaires pour fournir ces services et les différentes modalités de financement et de recouvrement des coûts, ainsi que sur la comptabilisation des recettes et des dépenses correspondantes.

27. Dans son projet de budget, le Secrétaire général indique que la Base de soutien logistique, qui relève du Département de l'appui opérationnel, pourrait étendre la prestation de services de stocks pour déploiement stratégique à des entités autres que les opérations de maintien de la paix (ibid., par. 29 à 32). Il ajoute qu'avec la mise en place de la nouvelle structure mondiale à compter de janvier 2019, l'appui que la Base fournit, auparavant limité aux missions de maintien de la paix traditionnelles, a été élargi aux missions politiques spéciales, aux commissions régionales, aux bureaux hors Siège et aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, conformément au mandat du Département de l'appui opérationnel consistant à appuyer un large éventail d'entités du Secrétariat et d'entités ne relevant pas du Secrétariat (ibid., par. 58 et 59). **Le Comité consultatif souligne que l'expansion et le financement des services fournis par la Base de soutien logistique à des clients/entités autres que des opérations de maintien de la paix doivent être approuvés au préalable et compte que l'Assemblée générale donnera des orientations supplémentaires à ce sujet.**

Unités hébergées

28. Comme il est indiqué dans le projet de budget, la Base de soutien logistique continuera d'héberger et d'appuyer plusieurs unités, notamment la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui relèvent du Département des opérations de paix, ainsi que le Centre stratégique des opérations aériennes et le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, qui sont rattachés au Département de l'appui opérationnel. Le Comité consultatif note que le rapport sur l'exécution du budget et le projet de budget fournissent des détails sur les besoins en postes des unités hébergées ainsi qu'un aperçu des activités des unités hébergées et de leurs cadres axés sur les résultats, y compris une liste de produits. **Le Comité consultatif recommande que, dans un souci de clarté et de transparence, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports sur la Base de soutien logistique, un résumé des ressources nécessaires et des dépenses de chacune des unités hébergées à la Base.**

Ventilation des informations par site

29. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, des informations ventilées par site – Brindisi et Valence – pour le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications sont fournies en ce qui concerne les ressources nécessaires demandées pour 2020/21 (tableau 5) et les ressources humaines proposées (tableau 9), ainsi que dans l'organigramme de la Base de soutien logistique (annexe II). On trouve dans le rapport sur l'exécution du budget une ventilation des dépenses par site pour 2018/19 (tableau 1). Tout en se félicitant des informations communiquées sur les ressources humaines, le Comité consultatif estime que la présentation d'informations ventilées par site dans les autres tableaux

sur les ressources financières améliorerait la transparence et faciliterait l'examen des projets de budget et des rapports sur l'exécution du budget de la Base. **En conséquence, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les prochains projets de budget, des informations ventilées dans tous les tableaux sur les ressources nécessaires de la Base de soutien logistique à Brindisi et à Valence.**

Règlement de sommes dues

30. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget que le dépassement des crédits au titre des fournitures, services et matériel divers en 2018/19 (293 600 dollars, soit 26,3 %) est principalement imputable au règlement de sommes dues à des vacataires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 18 demandes avaient été présentées par d'anciens vacataires de la Base de soutien logistique et que toutes ces demandes avaient donné lieu à des jugements par défaut contre l'Organisation. Après d'intenses négociations, les requérants ont accepté un règlement amiable des litiges les opposant à l'Organisation à hauteur de 355 000 euros et des accords de règlement et quittance ont été signés entre l'Organisation des Nations Unies, les requérants et le conseil des requérants. Le Comité a également été informé que l'ensemble de la procédure avait été dirigée par le Bureau des affaires juridiques, en consultation avec la Base, et par le Département de l'appui aux missions. Le paiement de la somme totale prévue par le règlement a été approuvé par le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques. **Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général prendra les mesures nécessaires pour éviter que de telles situations se reproduisent à l'avenir.**

VI. Conclusion

31. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/74/620). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 370 100 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, ainsi que le montant de 2 694 200 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019, soient portés au crédit des États Membres.**

32. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont énoncées à la section V du projet de budget (A/74/730). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 214 100 dollars et ramenés de 62 852 300 dollars à 62 638 200 dollars. Le Comité recommande également de répartir le montant susmentionné entre les budgets des opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.**